

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 093

**Objet : Travaux d'assainissement rue de Vieux-Berquin et rues adjacentes Hazebrouck -
Autorisation de signature de l'avenant n°2**

Séance du mardi quatorze mai deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (58) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA -
Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE -
Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique
JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Valentin
BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard
DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-
ROUSSEZ - Michel DUHOO - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) -
Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal
CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT -
Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN
- César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE
- Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE
- Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH

Procurations (19) :

Brigitte GALLI à Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Luc VAN INGHELANDT à
Régis DONDEYNE - Danielle MAMETZ à Stéphanie FENET - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN -
Antoine VERMEULEN à Eddie DEFEVERE - Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE
à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à César STORET - Catherine DEPELCHIN à Michel
DUHOO - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET à Frédéric JUDE -
Elizabeth BOULET à Philippe GRIMBER - Nathalie DEBOUDT à Jérôme DARQUES - Mark MAZIERES
à Dorothee DEBRUYNE - Virginie DELESTRE à Emidia KOCH - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis
RUYANT - Eric SMAL à Joël DEVOS - Christian BELYNCK à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet
de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article
L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024_093

Objet : Travaux d'assainissement rue de Vieux-Berquin et rues adjacentes Hazebrouck - Autorisation de signature de l'avenant n°2

Par délibération en date du 14 décembre 2022, le conseil municipal d'Hazebrouck a attribué à la société RAMERY Travaux public le marché public concernant les travaux d'assainissement situés au niveau de la Rue de Vieux-Berquin et des rues adjacentes. Le montant du marché s'élevait à 1 951 953,40 € HT.

Par délibération en date du 20 décembre 2023, le conseil municipal d'Hazebrouck a autorisé la signature d'une modification du marché (avenant) n°1 pour des travaux supplémentaires représentant un coût de 288 713,60 € HT, soit une augmentation de 14,8 % du montant du marché.

Les travaux ont été réceptionnés le 10 novembre 2023, avec une date limite de levée des réserves et de réalisation des épreuves avant le 9 février 2024.

Par courrier en date du 22 février 2024, le titulaire du marché a remis son projet de décompte final au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage.

Dans le cadre de la procédure d'établissement du décompte général et définitif, le titulaire du marché de travaux, la maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage ont échangé sur des demandes indemnitaires de la société RAMERY Travaux publics.

Ces échanges ont conduit à l'acceptation d'une demande d'indemnisation à hauteur de 229 781,94 € HT.

Cette demande d'indemnisation concerne principalement :

- l'incidence liée aux frais de la phase EXE suite aux branchements supplémentaires,
- l'incidence de la prolongation du délai d'exécution supplémentaire liée l'augmentation du nombre de branchements supplémentaires,
- la variation du prix unitaire de terrassement et la perte de cadence consécutives à la réalisation de branchements supplémentaires et de l'approfondissement des collecteurs,
- les arrêts de chantier consécutifs au Championnat de France de cyclisme sur route de juin 2023 et la réalisation des travaux Rue du Pont des Meuniers, pour fluidifier le trafic.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2194-2, R. 2194-3 et R. 2194-8 ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 transférant les compétences Eau Potable, Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à l'intercommunalité au 31 décembre 2023 ;

Considérant que certaines des demandes indemnitaires font suite à la construction de branchements supplémentaires, rendus nécessaires pour mettre en conformité les riverains en matière d'obligation de raccordement aux réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, qui, s'ils avaient été réalisés ultérieurement, auraient eu pour conséquence de générer des coûts supplémentaires et techniques importants.

Considérant l'avis du Conseil d'exploitation de la régie intercommunale des eaux et de l'assainissement en date du 30 avril 2024 ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la modification (avenant) n°2 au marché de travaux d'assainissement rue de Vieux-Berquin et rues adjacentes avec la société RAMERY Travaux publics,
- cet avenant d'un montant total de 229 781,94 € HT, entraîne une augmentation du montant global du marché de 26,56 %,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à la présente délibération et à l'établissement du décompte général et définitif.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 1 Régis DONDEYNE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 mai 2024,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Le Président,

Valentin BELLEVAL



Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le



ID : 059-200040947-20240514-DEL2024_093-DE

